

# L'INS | LA SÉCURITÉ DU PATIENT EST NOTRE PRIORITÉ

L'INS est l'identité nationale de santé unique, et permanente pour chaque usager du système de santé. Elle est constituée du numéro d'identification de l'individu au répertoire des personnes physiques (NIR ou NIA) et des traits d'identité de référence provenant de la base nationale d'état civil.

## Un matricule INS

+  
les 5 traits d'identité  
de l'état civil

⚡ ○  
**SÉCURISER** les  
données de santé

**ÉCHANGER  
ET PARTAGER**  
facilement entre  
les professionnels  
de santé et du  
médico-social ○

**AMÉLIORER** la  
qualité et la sécurité  
de la prise en charge  
□

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Sexe

Lieu de naissance

○ L'INS est récupérée automatiquement pour  
éviter les erreurs de saisie.

□ ○  
**LE BON SOIN**  
**AU BON PATIENT**

⚡  
L'INS doit être qualifiée.  
La présentation d'une pièce d'identité  
est indispensable.

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021,  
obligation d'utiliser l'identité  
nationale de santé (INS)

